

CONTRAT D'APPORT

ENTRE LES SOUSSIGNES .

- Société VERICONTROL ENGINEERING – société anonyme luxembourgeoise au capital de 31 000€, dont le siège social est fixé 67 Rue Ermesinde – L 1469 Luxembourg, immatriculée sous le numéro RCS Luxembourg B 129920

Représentée par Messieurs G. MEYER Philippe et M. José CORREIA, ayant tous pouvoirs à cet effet

- Monsieur Stéphane SOUSSAN

Né le 20 juin 1972 à Martigues (13)

De nationalité française

Demeurant 1 bis, rue du Pressoir – 77144 MONTEVRAIN

- Monsieur Sébastien ROSSELLO

Né le 26 décembre 1974 à Marseille (13)

De nationalité française

Demeurant 15 Allée Murillo – Parc du Roy d'Espagne – 13008 MARSEILLE

Ci-après dénommés "les apporteurs",

D'une part,

ET

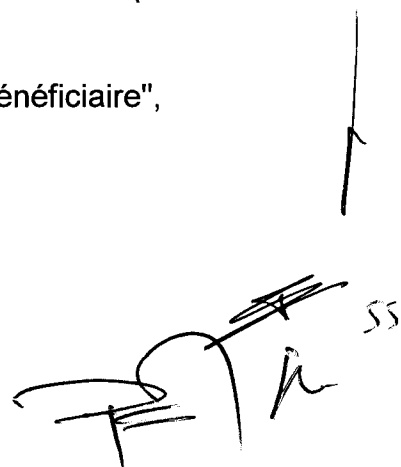
- La société ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS, société par actions simplifiée au capital de 750 500 Euros, dont le siège social est fixé Chemin de la Ribassière – Le Bastidon – 13190 ALLAUCH, immatriculée sous le numéro 528 556 806 RCS MARSEILLE

Représentée par son Président, Monsieur Bernard CHARRIER, ayant tous pouvoirs à cet effet.

Ci-après dénommée "la Société bénéficiaire",

D'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT .

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page. There are several overlapping signatures, including one that appears to be 'SS' and another that looks like 'h' or 'n'. A vertical line is also present.

APPORTS

1) - La société VERICONTROL ENGINEERING, sus-référencée ainsi que ses Représentants ès-qualités l'y obligent, apporte à la société ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS, ce qui est accepté par son Représentant ès-qualités, sous les garanties ordinaires et de droit, les biens ci-après désignés et évalués comme suit

Sept mille sept cent quarante sept (7 747) actions qu'elle détient dans la société PARLYM, société par actions simplifiée au capital de 578 028 Euros, dont le siège social est fixé 34 Rue Saint Lazare – 75009 PARIS, immatriculée sous le numéro 400 131 116 RCS PARIS,

Lesdits biens évalués à la somme de cinq millions quatre cent vingt deux mille neuf cents euros **(5 422 900 €)** ,

Trois cents (300) actions qu'elle détient dans la société TROUVAY AND CAUVIN AFRIQUE SA – TC AFRIQUE, société de droit ivoirien ayant son siège social 16 Rue du Canal – Zone 3B ABIDJAN 16 BP 607, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CI-ABJ-1982-B-63 256,

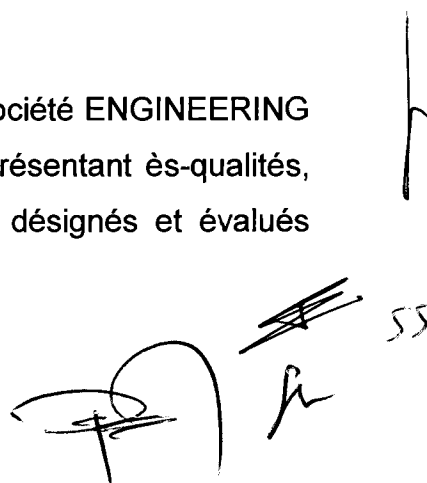
Lesdits biens évalués à la somme de deux cent quatre vingt quinze mille euros **(295 000 €)**.

Trente et un mille six cent quatre vingt quatorze (31 694) actions qu'elle détient dans la société JOANNA, société par actions simplifiée au capital de 1 110 000 Euros, dont le siège social est fixé 33, 35 Avenue du Maréchal Foch – 93460 GOURNAY SUR MARNE, immatriculée sous le numéro 499 605 103 RCS BOBIGNY,

Lesdits biens évalués à la somme de neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quarante six euros **(999 946 €)**.

Total des apports effectués par la société VERICONTROL ENGINEERING six millions sept cent dix sept mille huit cent quarante six euros (6 717 846 €), arrondi à **6 717 850€**.

2) - Monsieur Stéphane SOUSSAN, soussigné, apporte à la société ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS, ce qui est accepté par son Représentant ès-qualités, sous les garanties ordinaires et de droit, les biens ci-après désignés et évalués comme suit

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page. There is a large, stylized signature, a smaller signature, and the letters 'SS' next to a vertical line.

Deux cents (200) actions qu'il détient dans la société PARLYM, société par actions simplifiée au capital de 578 028 Euros, dont le siège social est fixé 34 Rue Saint Lazare – 75009 PARIS, immatriculée sous le numéro 400 131 116 RCS PARIS,

Lesdits biens évalués à la somme de cent quarante mille euros (**140 000 €**).

3) – Monsieur Sébastien ROSSELLO, soussigné, apporte à la société ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS, ce qui est accepté par son Représentant ès-qualités, sous les garanties ordinaires et de droit, les biens ci-après désignés et évalués comme suit

Cent quatre vingt (180) actions qu'il détient dans la société PARLYM, société par actions simplifiée au capital de 578 028 Euros, dont le siège social est fixé 34 Rue Saint Lazare – 75009 PARIS, immatriculée sous le numéro 400 131 116 RCS PARIS,

Lesdits biens évalués à la somme de cent vingt six mille euros (**126 000 €**).

TOTAL DES APPORTS EFFECTUES A LA SOCIETE ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS EVALUES A : six millions neuf cent quatre vingt trois mille huit cent cinquante euros (6 983 850 €).

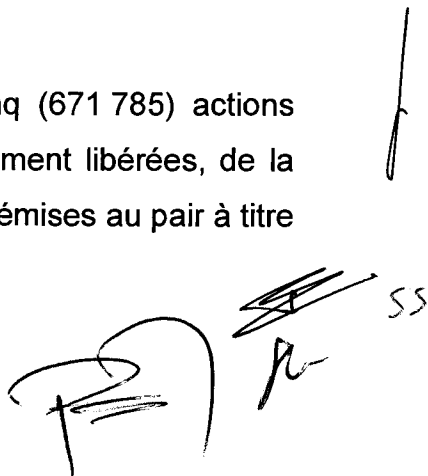
La société VERICONTROL ENGINEERING, Monsieur Stéphane SOUSSAN et Monsieur Sébastien ROSSELLO apporteurs déclarent respectivement que leurs apports de titres sont effectués nets de tout passif, que lesdits titres ne sont grevés d'aucun nantissement, gage ou droit quelconque au profit de tiers, et ne font pas l'objet d'une saisie.

REMUNERATION DE L'APPORT

En rémunération des apports ci-dessus désignés évalués au total à la somme de **6 983 850 €**, il sera attribué aux apporteurs

A la société VERICONTROL ENGINEERING

- six cent soixante et onze mille sept cent quatre vingt cinq (671 785) actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées, de la société ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS, qui seront émises au pair à titre d'augmentation de capital.

 55

A Monsieur Stéphane SOUSSAN

- quatorze mille (14 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées, de la société ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS, qui seront émises au pair à titre d'augmentation de capital.

A Monsieur Sébastien ROSSELLO

- douze mille six cents (12 600) actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées, de la société ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS, qui seront émises au pair à titre d'augmentation de capital.

Les actions nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées aux actions anciennes, elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

Ces actions seront négociables dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

VERIFICATION ET APPROBATION DE L'APPORT

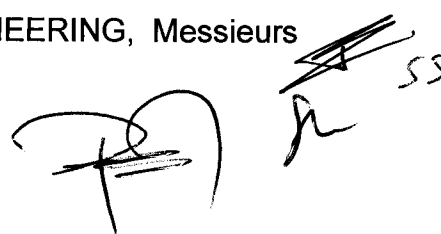
Les apports qui précèdent ne deviendront définitifs qu'après réalisation des conditions suivantes

- Etablissement d'un rapport d'un commissaire aux apports contenant l'appréciation de la valeur desdits apports et les avantages particuliers éventuels,
- Approbation de l'évaluation des apports et de l'octroi d'avantages particuliers éventuels et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés.

La réalisation de ces conditions devra intervenir au plus tard le 30 avril 2011, à défaut, le présent acte sera considéré comme non avenu, sans indemnité de part ni d'autre.

AGREMENT DES APPORTS

Les apports sus-visés par la société VERICONTROL ENGINEERING, Messieurs

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page. There are two distinct signatures, one appearing to be 'F' and another 'R', followed by the initials 'SS'.

Stéphane SOUSSAN et Sébastien ROSSELLO, de titres leur appartenant respectivement dans les sociétés PARLYM, JOANNA et TC AFRIQUE, ont été soumis à l'autorisation préalable desdites sociétés.

DECLARATIONS FISCALES

a) Au regard des droits d'enregistrement

Au regard des droits d'enregistrement, en application de l'article 810-1 du Code Général des Impôts, les présents apports donneront lieu au paiement d'un droit fixe de 500 €.

b) Au regard des impôts directs

Apports des personnes physiques

Les apports réalisés par les personnes physiques sont soumis aux dispositions de l'article 150-0 B du Code Général des Impôts.

En conséquence, Monsieur Stéphane SOUSSAN et Monsieur Sébastien ROSSELLO, apporteurs, déclarent respectivement qu'ils entendent bénéficier du régime du sursis d'imposition institué par ledit article.

. Apports des personnes morales

Les apports réalisés par les personnes morales sont soumis au régime de droit commun des plus-values de cession des titres de participation.

FORMALITES

Pour faire les dépôts et publications prescrits par la loi, comme d'une manière générale, pour remplir toutes formalités légales, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du présent acte.

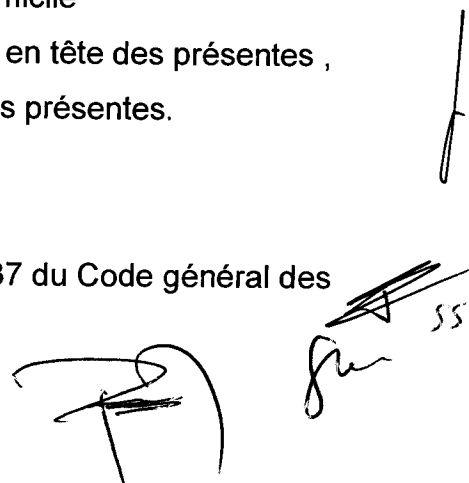
ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile

- les apporteurs, en leur siège social ou domicile sus-indiqués en tête des présentes ,
- la Société bénéficiaire en son siège social indiqué en tête des présentes.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page. There are two distinct signatures, one appearing to be 'SS' and another more stylized signature.

impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des biens apportés.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites sont à la charge de la Société bénéficiaire, qui s'oblige à les payer.

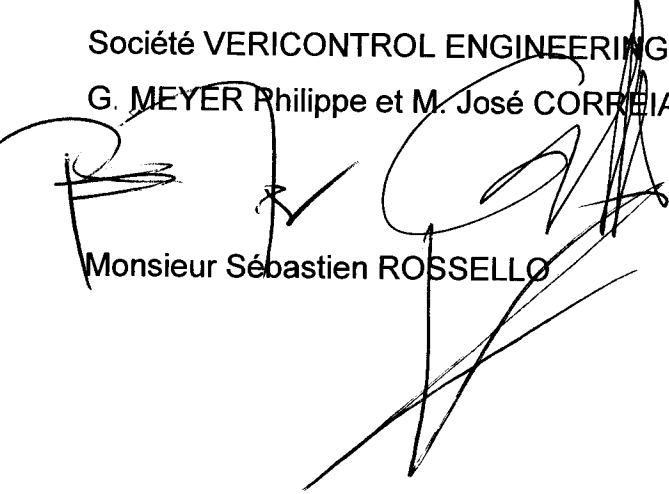
Fait à Neuilly Plaisance

Le 21 MARS 2011

En 6 exemplaires

LES APORTEURS

Société VERICONTROL ENGINEERING
G. MEYER Philippe et M. José CORREIA



Monsieur Sébastien ROSSELLO

Monsieur Stéphane SOUSSAN



LA SOCIETE BENEFICIAIRE
Société ENGINEERING AND
FINANCE PARTNERS
Mr Bernard CHARRIER

